

Compte-rendu du séminaire du mardi 13 janvier 2004 (14 h 30-19 h)

Caroline Leteinturier, Sylvain Olivier, Fabrice Poncet

Après avoir adressé à l'auditoire leurs vœux pour l'Année 2004, Philippe Madeline et Jean-Marc Moriceau présentent les intervenants puis font part de diverses informations scientifiques.

Ensuite, Marisa Quaglia, étudiante en DEA d'histoire moderne, présente l'ouvrage de Jean-Claude Farcy et Alain Faure, *La mobilité d'une génération de Français. Recherche sur les migrations et les déménagements vers et dans Paris à la fin du XIX^e siècle*, Paris, INED, Les Cahiers de L'INED, n° 151, 2003, 592 p.

Puis débute l'intervention de Corinne Beck, maître de conférences en histoire médiévale à l'Université de Nantes, dont l'intitulé a été légèrement élargi par rapport au programme prévisionnel.

Corinne Beck, *Le rapport entre l'élevage et le milieu forestier à la fin du Moyen Age dans le domaine ducal bourguignon (XIV^e-XV^e siècles)*

Les questionnements développés par Georges Bertrand en 1975 ont incité les historiens ruralistes à prendre en compte l'environnement, tant vivant qu'abiotique, des sociétés. Ainsi, l'étude des interactions entre processus sociaux et naturels prend de l'ampleur. Pour les médiévistes, il s'agit par exemple de percevoir comment la société utilise les animaux et comment les représentations des animaux ont influencé leur utilisation. Mais la dynamique des réponses des animaux aux *stimuli* constitués par l'évolution des aménagements humains doit également être prise en compte. Or, contrairement aux modernistes, les médiévistes n'ont jusqu'alors étudié la faune que superficiellement et ponctuellement, se consacrant prioritairement au domaine des représentations à l'aide des textes littéraires. Les progrès de l'archéozoologie, d'ailleurs sous-représentée au bas Moyen Age, sont quant à eux tributaires de sites de fouilles essentiellement liés à l'habitat : ceux-ci livrent donc presque exclusivement des restes alimentaires. L'espace forestier est pourtant essentiel à l'époque : c'est l'élément clé du système de production et du système de pensée. Il constitue le pendant indispensable de l'espace cultivé, comme moyen de suppléer l'absence de grandes prairies naturelles. Mais ici encore, on peut tirer un constat tout aussi affligeant de l'étude de la forêt, espace perçu comme marginal et, par conséquent, étudié seulement lorsqu'il est éradiqué par les grands défrichements. Certes, depuis peu, on s'intéresse au bois, mais comme source d'énergie seulement, cependant que les médiévistes sont quasiment absents du Groupe d'Etudes des Forêts françaises.

Pourtant, le monde forestier est un milieu très complexe, carrefour de multiples activités, élevage, chasse, exploitation du bois, espaces domestiques et sauvages. Il nécessite donc un regard multiple, dans des travaux associant les historiens aux écologues et aux forestiers notamment.

Le duché de Bourgogne à la fin du Moyen Age est justement un territoire contenant de vastes superficies de forêts, essentiellement ducales, qu'on estime à un total de 34 000 hectares, soit 15 000 ha dans le Châtillonnais, 3 500 ha près de Dijon et 2 000 ha dans l'Autunois. La composition de ces forêts est mal connue faute d'étude palynologique pour le Moyen Age. Les textes permettent toutefois d'avancer que les feuillus dominent, notamment le chêne et le hêtre, mais aussi d'autres espèces comme le charme, l'érable, ou le châtaignier, sans qu'on puisse se risquer à quelque ordre de grandeur concernant la part respective de chaque taxon.

La fin du Moyen Age correspond à une période d'événements politiques importants, entre l'arrivée des ducs de Valois au milieu du XIV^e siècle et le retour du duché dans le domaine royal après 1480, soit un moment privilégié pour l'historien à cause de l'élaboration de nombreux comptes de gestion par une administration ducale aux agents zélés et dévoués. Les enquêtes interdisciplinaires nécessitent que l'historien critique d'abord ses sources avant de discuter avec les naturalistes : les documents utilisés sont donc ici des écrits, comme des terriers, des comptabilités ou des archives de l'administration ordinaire et d'administrations particulières comme la gruerie.

Les textes renseignent sur les activités d'usage dans l'espace forestier. Bien plus que l'exploitation du bois, il s'agit surtout de pratiques pastorales, mettant en scène des bovins, des équidés et des porcins, envoyés par les habitants collectivement ou individuellement, selon une autorisation accordée au XIII^e siècle. Qu'elle se nomme "pâturage" ou "glandée", la dépaiissance forestière est permise dans une partie des forêts ducales, les garennes étant notamment exclues.

Le pâturage se pratique d'abord dans le cadre des droits d'usage, dans un but de subsistance, tout profit étant interdit. Les rares bénéficiaires, qui payent une redevance modique par feu ou par tête, sont surtout des communautés, notamment pour le gros bétail (bovidés, équidés) dont aucun texte ne limite le nombre de têtes, pas mêmes aux seules bêtes possédées en propre par l'usager. En revanche, les conditions sont strictes en ce qui concerne les lieux, avec notamment des coupes de bois mises en défens pendant quatre années. Généralement, la saison du pâturage est également limitée à quelques mois d'été. A la différence du gros bétail, les porcs sont très contrôlés. Même si leur paisson est fréquemment prolongée de plusieurs mois, les forestiers les dénombrent, seuls ceux "de l'auge de mars" (règle qui exclut ceux qui viennent d'être achetés) étant acceptés sans surtaxe, à condition d'être gardés et selon un ordre de préséance favorisant souvent les habitants de la communauté, parfois encore les marchands. Cette fois, les usages payés ne sont peut-être pas seulement récongnitifs, il semble même qu'ils soient dissuasifs pour des pauvres souvent en lutte contre, surtout au XV^e siècle où abus et grignotages se multiplient.

Aussi, les ducs sont conduits à multiplier les ventes de pâturages et surtout de la paisson, à cause des multiples pressions, mais aussi de la volonté de rentabiliser l'espace forestier. Pour cela, ils vendent souvent le droit de paître, difficile à distinguer du droit d'usage, surtout à des communautés villageoises, même si au XV^e siècle de plus en plus de particuliers, véritables entrepreneurs paysans, sont intéressés et envoient chacun plusieurs dizaines d'animaux. Les ducs peuvent aussi amodier des pâturages jusqu'à ce que, au milieu du XV^e siècle, la situation d'insécurité ne se prête plus à la sortie des troupeaux. Enfin, ils mettent parfois aux enchères les glands et les paissons, à condition que cette activité leur soit rémunératrice. Parmi les acquéreurs, sur 11 % des 863 bénéficiaires recensés pour lesquels on peut situer l'origine, toutes les catégories sont représentées (religieux, aristocrates, paysans, citadins, marchands) mais les individus ayant travaillé pour le duc (au premier rang desquels se trouvent les officiers de la gruerie, qui ont aussi en charge la gestion des massifs !) sont nombreux. Peut-être parce que les revenus perçus au service du duc dégagent les moyens économiques nécessaires à toute acquisition. Toujours est-il que les acquéreurs sont nombreux, ils se renouvellent et ne viennent jamais de très loin, preuve qu'il s'agit là d'une activité liée à la vie économique de base même si, avec la montée de la concurrence entre usage et vente, les opérations marchandes prennent une place croissante.

Mais il n'y a pas que l'élevage dans ces forêts. D'autres modes d'exploitation s'articulent avec, au premier rang desquels se trouve la chasse, menée par les équipages de vénerie des ducs. Elle est si importante, notamment pour alimenter la cour, que les droits de pâturage peuvent s'effacer devant la protection du gibier, que les bovins et équidés ne doivent pas effrayer. Cette attention ne révèle-t-elle pas que le gibier est plus rare qu'on l'imagine souvent ? Toujours est-il qu'au XV^e siècle, lorsque la cour n'est plus présente et que la pression se relâche, les textes n'y font plus d'allusions.

Enfin, le pâturage est concurrencé par l'exploitation du bois, comme bois d'œuvre ou de chauffage, l'usage au bois apparaissant de manière importante.

Toutes ces activités humaines ont un impact souvent négatif sur le devenir du milieu forestier. Les troupeaux font des dégâts, notamment les porcs qui défoncent le sol. A cause de la concurrence alimentaire, le bétail tend à éliminer cervidés et sangliers, si bien que les veneurs reviennent parfois sans rien prendre. Aussi, il est fait appel à des pratiques d'exploitation réputées protectrices, comme les usages au bois mort qui nettoient et entretiennent les forêts, ou encore le furetage pour réensemencer en laissant quelques arbres pour permettre la croissance de l'herbe, voire des plantations qui sont pratiquées avec des glands par les officiers ducaux dans la forêt d'Argilly ou le Châtillonnais au milieu du XV^e siècle.

Ainsi, en Bourgogne à la fin du Moyen Age, le pâturage forestier est très développé, sous forme d'usages contrôlés, mais aussi de plus en plus de ventes. Le patrimoine forestier est favorisé par

l'exploitation, grâce notamment à la fumure. Cependant, à partir des années 1450, émerge la concurrence entre pâturage et bois d'une part et entre usage et commercialisation d'autre part. Alors, si le pâturage forestier est une dégradation pour la faune sauvage, l'exploitation du bois devient vraiment la plus terrible pour le milieu forestier.

Questions et discussion :

Jean-Marc Moriceau : Trois questions : Y a-t-il, comme au XVII^e siècle, en Bourgogne, des pratiques de transhumance de porcs, avec des marchands paissonniers prenant en charge l'engraissement pour plusieurs communautés ? La protection du gibier par les ducs, concurrençant le développement de l'élevage, obéit-elle seulement à des soucis de consommation ? Enfin, trouve-t-on des éléments concernant le bois d'œuvre ou de chauffage, ce qui permettrait de tirer des enseignements sur les rapports ville/campagne ?

Corinne Beck : On dispose en effet de rôles de porcs dans les comptes de gruerie, à l'échelle des châtelainies, et chaque usager paie en fonction de l'âge du porc, par communauté. Il y a environ 1500 à 2000 porcs, à la fin du XIV^e siècle, dans la forêt d'Argilly. Pour ce qui est de la présence des paissonniers, j'avoue rencontrer surtout des gens inscrits dans le local. Il y a sans doute des marchands mais on ne les saisit pas vraiment. Au sujet de la chasse, c'est avant tout un spectacle, la viande est destinée aux subalternes. Mais il faut suffisamment de gibier pour tenir son rang. Enfin, je pense que les comptes municipaux seraient sans doute riches d'enseignements pour la question du bois de chauffage.

Claire Hanusse : Y a-t-il d'autres régions que la Bourgogne pour lesquelles la documentation serait aussi abondante et riche ?

Corinne Beck : Oui, en Artois, en Hainaut, en Flandre, en Sologne. Par ailleurs, il est à noter que le questionnement et l'apport des autres disciplines est aussi important que l'abondance des sources. Mes travaux ont grandement profité de la fréquentation des agronomes, par exemple.

Claire Hanusse : Quel est l'impact de l'activité artisanale sur la forêt ?

Corinne Beck : A partir de sources écrites, je ne peux pas vous le dire. J'ai parlé de tuiliers mais qui m'intéressent surtout sous l'angle de l'osmose entre la forêt et les campagnes. Je crois qu'il n'y a pas de monde spécifique à la forêt.

Christophe Maneuvrier : A partir de quand les droits d'usage sont-ils fixés ? Si les droits d'usage sont anciens, les défrichements n'existent pas alors ou doivent être très contrôlés ?

Corinne Beck : Il n'y a pas de source sauf une convention des années 1270. Les droits d'usage sont rédigés au XIII^e siècle. Les défrichements sont peu nombreux et concernent de mauvais bois convertis en prés. Ils sont soumis à autorisation et se font contre argent. Les défrichements sauvages sont eux aussi taxés, après coup.

Christophe Maneuvrier : Y a-t-il une partition de l'espace forestier entre les communautés ? Dans ce cas, le défrichement éventuel lèserait alors aussi les biens de la communauté.

Corinne Beck : En forêt, on trouve, en effet, encore des traces de fossés, de talus, de bornes, de murs. Ils traduisent un état d'occupation de la forêt. Mais il y a peu de défrichements donc peu de problèmes.

Emmanuel Garnier : Je voulais rappeler la nécessité de confronter les sources écrites avec des approches contemporaines. C'est nécessaire pour toute histoire de l'environnement. J'ai l'impression d'autre part que votre étude aborde aussi le processus de construction de l'Etat moderne autour de la gruerie et d'un corps de fonctionnaires fidèles, peu corrompus.

Corinne Beck : Les personnels forestiers ont été peu étudiés. Mais c'est une mine d'informations surtout en ce qui concerne le petit personnel.

Emmanuel Garnier : Finalement, les gruyers pratiquent déjà une forme de gestion durable à vocation cynégétique et un peu sylvicole. Mais quelles sont les modalités de la sylviculture pratiquée ? Vous avez parlé de furetage, ce qui signifierait alors qu'il y a une forme de jardinage, très douce qui ménage de nombreuses clairières où l'élevage peut se développer.

Corinne Beck : C'est essentiellement du taillis et le furetage, même s'il n'est pas nommé ainsi, existe.

Emmanuel Garnier : La forêt est donc sans doute plus ou moins surexploitée et le taillis peut gêner le gibier.

Daniel Ricard, *Élevage montagnard et filières de qualité.*

Daniel Ricard est professeur en géographie rurale, à l'université Blaise-Pascal de Clermont II. Ses recherches portent principalement sur l'agriculture en montagne. Sa thèse avait d'ailleurs pour objet l'élevage laitier et la transformation fromagère en montagne.

Lors de ce séminaire, le géographe a présenté à l'assistance un exposé sur l'élevage montagnard et les filières de qualité. Implanté depuis longtemps dans les montagnes, l'élevage est une activité importante dans ces espaces, bénéficiant de vastes zones d'herbage. Ainsi, Daniel Ricard s'interroge sur les facteurs qui font que l'élevage résiste en montagne, puis essaie de voir l'influence des appellations d'origine sur cette agriculture.

Daniel Ricard dresse un état des lieux des espaces d'élevage de vaches laitières. Le lait est en grande partie produit à l'Ouest (Bretagne, Basse-Normandie...), au Nord (Thiérache) et à l'Est (Meuse) de la France. Les espaces montagnards se distinguent également dans ce classement. Ils sont représentés par des microrégions telles que les Monts d'Auvergne, la Châtaigneraie Cantalienne ou les Monts du Lyonnais pour le Massif Central. Mais cette montagne n'est pas spécialisée uniquement dans l'élevage de vaches laitières, l'élevage de vaches allaitantes est également important. Avec la Politique Agricole Commune, le Massif Central a bénéficié d'aides pour cet élevage, essayant ainsi de diminuer la production laitière. Les races limousine, charolaise, Salers et Aubrac font la réputation de ces espaces montagnards. Le Massif Central est aussi spécialisé dans l'élevage ovin et caprin. L'élevage de brebis laitières et nourrices, situé surtout dans l'Aveyron et dans une partie du Tarn, est plutôt concentré, sous l'influence des laiteries. Les chèvres, qui fournissent principalement du lait, sont également regroupées, autour des Deux-Sèvres. L'élevage est intensif sous l'emprise des industries de transformation puissantes. Des filières de qualité se constituent autour de l'élevage caprin avec des appellations d'origine comme pour le Crottin. Daniel Ricard note que l'élevage français se situe surtout en plaine mais il essaie de voir la place de l'élevage montagnard dans le système productif agricole français.

Plusieurs facteurs expliquent l'élevage en montagne. Tout d'abord, un certain déterminisme naturel est à son origine. Le milieu plutôt sec favorise un élevage peu exigeant comme celui des caprins et des ovins. Les montagnes humides attirent sur leur versant ouest un élevage bovin laitier grâce à de vastes zones d'herbage comme l'Aubrac, les Préalpes ou le Pays Basque... Les hommes ont aussi influencé l'élevage. Dans le courant du XIX^e siècle, une sélection de véritables races laitières ou nourrices s'est effectuée. Ainsi, sont apparues les races Salers ou montbéliarde. D'autre part, des groupes d'hommes comme les affineurs de Roquefort étaient déjà puissants au XVIII^e siècle, grâce à leurs initiatives commerciales. Avec cette agriculture capitaliste, le nombre de troupeaux croît, ce qui permet d'augmenter la production laitière. D'autre part, une intensification de l'élevage s'est produite entre les années 1950 et 1970, lors de la révolution productiviste. Certaines régions de montagne comme la Châtaigneraie Cantalienne ou les Monts du Lyonnais se sont spécialisées dans la production laitière, abandonnant la polyculture. Cette intensification n'a eu lieu que dans des microrégions qui n'avaient pas de produits locaux fromagers spécifiques. Le lait y est utilisé par les industries agro-alimentaires pour la fabrication de yaourts et de lait UHT. Cependant, certaines régions montagnardes, touchées par la crise démographique, n'ont pas été réceptives à cette révolution, comme les Cévennes. D'autres facteurs expliquent encore l'élevage en montagne comme le rôle des politiques agricoles. Celle des quotas laitiers a été favorable à ces régions. Elle a même permis d'augmenter la production laitière ces vingt dernières années. L'élevage de vaches allaitantes a également progressé grâce aux primes à l'extensification et à l'herbe. Enfin les industries agro-alimentaires ont aussi contribué à maintenir l'élevage dans les montagnes. Elles ont valorisé les matières premières tout en se dotant d'équipements performants. Ainsi, l'élevage s'est maintenu en montagne grâce à la combinaison de facteurs humains, naturels, économiques et politiques.

Malgré des potentialités naturelles plus faibles que dans les plaines, l'agriculture en montagne résiste plutôt bien. Le recul du nombre d'exploitations agricoles est au même rythme que celui du pays (- 4,4 % de 1988 à 2000). D'autre part, le nombre de vaches allaitantes progresse. Ce maintien de l'élevage montagnard s'explique par les facteurs présentés précédemment mais aussi par l'apparition des appellations d'origine qui confèrent une image de qualité à ces espaces. La valorisation des produits de l'élevage permet de dégager des plus-values grâce aux vingt-quatre appellations d'origine. Celles-ci sont régies par l'institut national des appellations d'origine (INAO), constitué de représentants de l'Etat et des professionnels. Puis, interviennent les comités et les syndicats de produits dont l'organisation est interprofessionnelle. Ce sont ces derniers qui gèrent le cahier des charges des appellations d'origine. Celles-ci sont ensuite réglementées par décrets ministériels. A l'origine, dans les années 1980, les appellations d'origine ont été mises en place pour protéger les produits contre les imitations. Aujourd'hui, elles sont surtout un élément de promotion et de reconnaissance des terroirs dont les usages (techniques de fabrication, durée d'affinage, forme du produit...) sont préservés. La montagne compte vingt-quatre AOC fromagères sur les trente-huit existantes. Le Comté, le Cantal, le Rochefort, le Reblochon, le Saint-Nectaire en sont les emblèmes. Cependant, les fromages de montagne sont différemment valorisés. Le lait pour la transformation fromagère est vendu plus cher dans le Jura et en Savoie que dans le Massif Central (2,3 F contre 1,9 F le litre de lait). Cette variation du prix est liée aux cahiers des charges. Les obligations sont plus contraignantes dans le Jura et en Savoie avec des durées d'affinage plus longues, avec des races obligatoires pour la fabrication de certains fromages... Les cahiers des charges pour les appellations d'origine du Massif Central sont plus laxistes et moins précis. Il est difficile de les renforcer car les producteurs sont hostiles à des obligations trop contraignantes. Ils ont toujours l'esprit productiviste.

Les appellations d'origine sont toutefois à l'origine du succès de l'élevage en montagne. Elles sont synonymes de qualité grâce à une volonté de divers acteurs qui coopèrent entre eux afin de développer leur territoire. Des bénéfices se dégagent ce qui permet l'embauche de nouvelles personnes, l'augmentation des recettes budgétaires des communes grâce à la taxe professionnelle et, par effets d'entraînement, la création de nouveaux équipements publics. On peut alors parler de développement local dans ces régions montagnardes, grâce aux appellations d'origine.

Questions et discussion

Philippe Madeline : Dans le contexte actuel centré sur le libéralisme économique, y a-t-il à terme une menace sur les produits de qualité et y aura-t-il des conséquences de l'élargissement vers l'Est de l'Union Européenne ?

Daniel Ricard : Les Américains préfèrent les marques aux appellations et les produits laitiers sont en outre moins protégés que les produits viticoles. Il est nécessaire de s'appuyer sur une volonté européenne et française, or les Anglais comme les tenants français du modèle productiviste ne sont pas convaincus. La France cherche également à s'allier avec des pays du Sud ayant la même démarche (notamment pour le café).

En ce qui concerne les PECO, l'exemple de la Slovaquie et de la Pologne montre que là où les grandes coopératives sont présentes, la démarche intensive est privilégiée. Des restructurations sont par ailleurs à venir risquant d'écarter les petites exploitations encore existantes. Des missions de l'INAO ont pu constater la présence de quelques produits spécifiques mais, sans doute à cause du niveau de vie, la logique de qualité n'est pas encore celle qui prévaut.

Marcel Rouspard : Les régions de montagne ont-elles été touchées par l'ESB ?

Daniel Ricard : Oui, en rapport avec le volume du troupeau. Mais cet événement a eu peu d'impact sur la production laitière et surtout sur les AOC. La filière viande s'est certes remise en question (traçabilité, labels), mais cela arrive bien après les vins et les fromages. De plus, ce n'est pas facile d'obtenir les mêmes résultats puisque les races, les techniques d'élevage et d'abattage jouent un grand rôle dans la qualité et une viande présente une identité plus faible qu'un fromage comme le Comté.

Pierre Leblanc : La valorisation du lait par ce type de produits est une bonne chose mais comment maintenir un revenu décent aux éleveurs avec cette politique de "niches" ?

Daniel Ricard : Le prix du lait a suivi une pression à la baisse. Le lait des produits AOC suit cette

évolution mais pour certains comme le Beaufort, le prix du lait augmente. En revanche, c'est vrai que les AOC ne sont pas une solution pour tout le monde. La filière laitière est d'abord une production de masse. On s'achemine sans doute vers de nouvelles restructurations.

Pierre Brunet : La composition floristique des terroirs s'étant banalisée, comment le terroir peut-il encore s'individualiser dans ces produits ? Il n'y a qu'en montagne que le terroir a encore une originalité.

Daniel Ricard : Les techniques de fabrication, la durée d'affinage pèsent plus que le terroir.

Roger Calmès : Je pense que la baisse des prix est moins ressentie en montagne car elle est compensée par une importante diminution du nombre des exploitations. L'agriculture de montagne, de plus, ne tient que par les transferts effectués à son profit.

Daniel Ricard : Les éleveurs de plaine sont aidés aussi et le montant des primes des céréales est supérieur aux revenus des agriculteurs.